



Articles médicaux

Comment faire bon usage de la garantie couvrant les articles médicaux

Votre garantie Frais médicaux peut couvrir des articles ou des équipements médicaux (plâtres, béquilles, appareils orthopédiques, bas de contention). Il est important de comprendre ce qui est couvert par votre régime.

Conseils pratiques pour protéger votre garantie

Nous avons décelé certaines tendances touchant les demandes de règlement pour les articles ou les équipements médicaux qui pourraient être considérés comme de la fraude ou de l'abus. Ce pourrait être le cas si :

- plusieurs membres de la famille présentent une demande pour le même type d'équipements/d'articles médicaux n'étant pas médicalement nécessaires;
- des établissements fournissent aux participants des recommandations ou des ordonnances provenant de médecins qui ne les ont pas examinés;
- l'équipement ou l'article médical est remplacé fréquemment;
- les frais demandés par le fournisseur de services sont plus élevés que les frais standards;
- le fournisseur de services vous facturera le produit, mais vous offrira une qualité inférieure ou moins coûteuse.



Conseils d'achat judicieux

Vous devriez comprendre le type d'équipement médical dont vous avez besoin, combien il coûte et ce qui est couvert. Ainsi, vous pourrez prendre des décisions d'achat judicieuses et profiter pleinement de votre couverture. Voici quelques conseils pour vous aider à acheter de l'équipement médical :

- N'achetez pas d'équipement ou d'article médical sans avoir déjà obtenu une recommandation du médecin.
- Méfiez-vous des fournisseurs offrant des articles/équipements médicaux aux membres de la famille qui n'en ont pas besoin.
- Magasinez. Posez des questions au médecin prescripteur pour savoir exactement ce dont vous avez besoin.
- Consultez des fournisseurs renommés et demandez des estimations des coûts pour pouvoir comparer les prix avant d'acheter.
- N'achetez que ce que votre médecin vous a prescrit. Évitez d'acheter des articles sur recommandation des fournisseurs sans d'abord en parler avec votre médecin prescripteur.



À propos des bas à compression régressive (bas de contention)

Voici quelques conseils sur les bas de contention :

- N'achetez pas de bas de contention sans avoir obtenu au préalable une recommandation du médecin. Ainsi, vous vous assurez que l'article est efficace et approprié pour le traitement de votre affection médicale.
- N'achetez que le type de bas de contention que votre médecin vous a prescrit.
- À l'achat des bas de contention, obtenez aussi l'emballage. Vous pourrez ainsi vérifier qu'il s'agit bien de l'article prescrit par votre médecin.

Pourquoi la fraude liée aux garanties collectives devrait-elle vous concerner

La fraude liée aux garanties collectives coûte des centaines de millions de dollars aux employeurs canadiens chaque année¹. Elle peut donc avoir une incidence directe sur votre couverture.

La fraude peut faire grimper les coûts de votre régime de garanties. Elle peut aussi faire augmenter les primes pour vous et votre employeur. Pour gérer la hausse des coûts, votre employeur pourrait décider de couvrir moins de services et de produits. Il pourrait aussi choisir de diminuer les plafonds de couverture prévus par votre régime.

Le rôle de la Sun Life dans la lutte contre la fraude

À la Sun Life, nous avons mis sur pied un programme antifraude complet. Il comprend des mesures de prévention et de détection de la fraude, ainsi que des services d'enquête. Nous appliquons aussi des principes de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous investissons dans des technologies et des ressources pour vous protéger, et protéger votre employeur et votre régime.

¹ Site Web de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes : www.accap.ca

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB9470-F 08-21 np-mp

Signalez toute fraude présumée

Vous soupçonnez un cas de fraude ou d'abus des garanties? Écrivez à **indices@sunlife.com** ou appelez sans frais au **1-888-882-2221**.



Sun Life